



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif principal de cette formation est de **préparer les individus à fournir des soins de qualité aux patients tout en travaillant en collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour promouvoir le bien-être des patients**. A l'issue de la formation, vous obtiendrez le **Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)** et serez un·e aide-soignant·e compétent·e et apte à exercer dans tous les secteurs de Santé.

Les principales compétences visées :

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

POURQUOI CHOISIR LA FORMATION AS AVEC ASSISTEAL ?

- **L'équipe pédagogique est constituée de formateurs professionnels** dont le parcours et les expériences sont variés dans les domaines du sanitaire, médico-social et social (cadres de santé, infirmier·e·s, aides-soignants·es, kinésithérapeutes, psychologues, ergothérapeutes, responsables d'ESMS).
- Leur expertise permet à Assisteal de proposer une pédagogie et des interventions ancrées dans **la réalité pratique du terrain**.
- Ces formateurs **sont disponibles et à votre écoute** pour vous aider au cours de votre parcours de formation à travers un **suivi individuel et personnalisé**.
- Les modalités et méthodes pédagogiques proposées sont **innovantes : classe inversée, déclinaison entre présentiel et distanciel et individualisation des parcours**.

LA FORMATION

LA DUREE

- En initial complet : sur 12 mois
- En alternance complet : sur 18 mois en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- En partiel : cursus en initial ou continu allégé (durée en fonction du diplôme obtenu)

LA FORMATION THEORIQUE

[L'Arrêté du 10 juin 2021](#) et [l'Arrêté du 9 juin 2023](#) définit le nouveau référentiel et de certification du Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS) niveau 4

Enseignement théorique de 770 heures

Elle se compose de 5 blocs de formation (22 semaines) :

- **Bloc 1** : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- **Bloc 2** : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
- **Bloc 3** : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
- **Bloc 4** : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- **Bloc 5** : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques.

LA FORMATION PRATIQUE

Ces blocs sont accompagnés par des stages ou des formations pratiques chez l'employeur selon la situation de l'apprenant•e•s : formation en cursus complet, en cursus partiel, en alternance ou continue.

- En cursus complet : 4 périodes de stages de 770h sont à réaliser (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de formation).
- En cursus alternance : rythmes différents en fonction du lieu de formation (contactez le lieu choisi). En plus de la formation pratique chez l'entreprise d'accueil, 2 stages sont réalisés chez l'employeur et 2 stages hors structure.

VALIDATION DE LA FORMATION

Assisteal formation, IFAS certifié, délivre un **diplôme d'État Aide-Soignant, de niveau 4 (DEAS - niveau bac)**, [code RNCP 35830](#), certifié par le ministère chargé de la santé. Ce diplôme est reconnu par l'État et par tous les établissements de santé, publics ou privés. Pour être reçu au Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.

PRE-REQUIS

- **Aucun diplôme préalable requis.**
- Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation
- **Pour l'apprentissage**, avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat (sans limite d'âge pour les personnes avec RQTH ou les sportifs de haut niveau).
- **Le cursus partiel** (allègement de la formation) est accessible à ASSISTEAL uniquement aux personnes ayant les titres ou diplômes suivants : **DEAES – DEAVS (référentiel 2016 ou 2021) – DEAMP – TP ADVF - BAC PRO ASSP - BAC PRO SAPAT – DEAP - AMBULANCIER - TP ASMS - ARM**
- **Contrat de professionnalisation** possible au-delà de 30 ans pour les demandeurs d'emploi
- **Personnes en situation de handicap** : contactez notre référent handicap (cf. le dossier d'inscription).

MODALITES D'EVALUATION

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de chaque bloc de compétences selon les modalités décrites dans le référentiel de formation [Arrêté du 10 juin 2021](#) et [Arrêté du 9 juin 2023](#) relatifs à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque bloc de compétences et comportent des **épreuves écrites, orales et/ou pratiques**. L'ensemble des compétences sont évaluées sur le plan théorique et clinique :

- **Pour les modules d'enseignement théorique**, l'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient. Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignement en institut, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage.
- **À chaque stage, et lors de l'alternance**, les responsables de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacun des blocs de compétences, sur la base d'un support d'évaluation. Une commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants en stage sur l'ensemble des périodes de stage.

LES ÉVOLUTIONS

Le domaine d'intervention de l'aide-soignant(e) est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison de retraite, soins à domicile, psychiatrie, structures d'accueil pour personnes handicapées...

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour poursuivre ses études après un diplôme d'État Aide-Soignant.

- Il est possible de se **spécialiser** en gériatrie et notamment dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées, en suivant la **formation Assistant·e de Soins en Gériatrie** (20 journées formation). Cette formation est réalisée chez Assisteal dans le cadre de la formation continue.
- L'apprenant·e peut intégrer une formation complémentaire accessible par **une passerelle** (2 modules à valider et 2 stages à effectuer) et obtenir le diplôme d'**auxiliaire de puériculture**.
- Certains concours de la **fonction publique** sont également accessibles : hôpitaux des armées ou de la Préfecture de police.
- Un·e Aide-Soignant·e, peut poursuivre sa formation en IFSI et préparer le **DE Infirmier**, Depuis juillet 2023, les aides-soignants expérimentés (au moins 3 ans) ayant suivi un parcours spécifique peuvent **intégrer directement la 2ème année de formation en soins infirmiers**.

LE FINANCEMENT

Pour les salariés dont la formation est financée par un employeur ou un organisme financeur :

- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Transitions Pro CDD ou CDI (Prévoir plus de 3 mois avant le début de la formation)
- Pro A
- Plan de formation employeur
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire par la voie de l'apprentissage : personnes de moins de 30 ans – sans limite d'âge pour les personnes avec la RQTH et sportifs haut niveau) :

- Pour les apprentis, la **formation est gratuite. Pas de frais d'inscription et rémunération**
- Pour les employeurs, le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme financeur sous condition d'accord de prise en charge. Pas de reste à charge.

Pour les demandeurs d'emploi, ne bénéficiant pas d'une prise en charge de son employeur ou de tout autre organisme financeur :

- **Cursus complet :** places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale : nombre de places limitées
- **Cursus Partiel :** être inscrit à France Travail au plus tard la veille de l'entrée en formation : financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF : voir avec votre conseiller

Pour les individuels :

- Le coût annuel de la formation en individuel s'élève à 6 930 euros. **Paiement en plusieurs fois possible.** Nous contacter.
- **La formation est éligible au CPF :** participation financière fixée à 100 € par le décret n°2024-394 du 29 avril 2024.

Important :

Tous les candidats (exceptés ceux pour l'apprentissage) sont soumis aux sélections et à des droits aux frais d'inscription de 80€ lors de la confirmation d'inscription (demandeurs emploi, contrat de professionnalisation, pro A, salariés, individuels, etc.) Ces frais restent acquis même en cas de désistement ou d'abandon

MODALITES D'ADMISSION

La sélection est faite sur la base d'un dossier et d'un oral.

1. **Dossier de candidature et pièces à déposer suivant les dates de la rentrée indiquées sur le site web.**
2. Une fois **le dossier complet**, les candidats en initial et continu seront convoqués à un entretien oral d'admission de 20 min environ pour échanger sur leur parcours, leurs motivations et leur projet professionnel.
A NOTER / TOUS LES CANDIDATS (EXCEPTES CEUX POUR L'APPRENTISSAGE) SONT SOUMIS AUX SELECTIONS (demandeurs emploi, contrat de professionnalisation, pro A, salariés, individuels, etc.)
3. Vous souhaitez vous inscrire en contrat d'apprentissage **mais vous n'avez pas encore d'employeur ?**
Une fois votre dossier complet, vous **serez accompagné sur votre recherche de structure d'accueil.**

CAS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.
- Un candidat souhaitant s'inscrire par la voie de l'apprentissage dispose d'un contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées (promesse d'embauche) en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.
- **Les apprentis ne passent pas d'épreuve de sélection orale, s'il reste de la place à l'IFAS ils peuvent déposer un dossier jusqu'à la veille de la rentrée (sous réserve du dossier médical également).**
- **Le directeur de l'institut de formation procède à l'admission directe en formation des candidats ayant un contrat d'apprentissage.** Pour les candidats munis d'une promesse d'embauche présageant la signature d'un contrat d'apprentissage ou l'intention de trouver un contrat avec un employeur dans les 3 mois qui suivent leur entrée en formation, leur admission définitive en formation ne sera valide qu'à la présentation du contrat employeur.
- Au terme des 3 mois de formation, en l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage la formation s'arrête.

Dossier à télécharger sur le site Assisteal : www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/
et à renvoyer complété avec les pièces au centre de formation choisi.

CONTACTS INFORMATION

**ASSISTEAL FORMATION
PARIS**

24 rue Stephenson
75018 PARIS
01 43 58 43 00

candidats@assisteal-formation.fr

PARCOURS DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS (147 heures)</i>	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS (21 heures)</i>	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation au gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU II)
	4 - Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS (182 heures)</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée <i>(35 heures)</i>	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs <i>(21 heures)</i>	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés <i>(35 heures)</i>	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation de compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations <i>(35 heures)</i>	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	

DOSSIER DE CANDIDATURE

AIDE-SOIGNANT.E – PARIS

FORMULES ET DATES DE RENTRÉE : Cochez le cursus de votre choix

APPRENTISSAGE	☐ 8 septembre 2025
Cursus complet et partiel	
<i>Date de dépôt des dossiers</i>	Du 24 mars au 8 septembre
CURSUS INITIAL ET CONTINUE	☐ 25 août 2025
Cursus complet et partiel	
<i>Date de dépôt des dossiers</i>	Du lundi 24 mars au mardi 10 juin 2025 à 23h59
<i>Jurys de sélection</i>	Du vendredi 2 mai au vendredi 20 juin 2025
<i>Communication des résultats</i>	Mercredi 25 juin 2025 à 14h00
<i>Validation de l'inscription</i>	Jusqu'au vendredi 4 juillet 2025
<i>Pré-rentree</i>	Mercredi 2 juillet 2025 de 14h30 à 16h30

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Masculin ☐ Féminin ☐

Nom (*en capitales*) :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Département : Pays :/.....

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse mail :

Situation de handicap : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous la reconnaissance RQTH ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous mettrons en contact avec le référent handicap

Êtes-vous inscrit.e sur la liste des sportifs de haut niveau : ☐ Oui ☐ Non

Comment avez-vous connu ASSISTEAL (plusieurs choix possibles) ?

☐ JPO ☐ Recherche web ☐ Salons ☐ Mission locale ☐ France Travail (ex-pôle emploi)

☐ Collège / Lycée ☐ Site Assisteal ☐ Autre.....

1 Photo
(à coller)

Bien inscrire
votre Nom et Prénom
au dos de la photo

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Dernière classe suivie : Année :

Niveau scolaire :

Diplôme.s obtenu.s :

..... Année :

..... Année :

..... Année :

(S'il s'agit d'un bac, merci de préciser la série)

Outils informatiques à disposition : ☐ Ordinateur ☐ Tablette ☐ Smartphone ☐ Connection internet

AVEZ VOUS UN DIPLOME QUI PERMET UN CURSUS PARTIEL DANS LA LISTE CI-DESSOUS ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Non aucun de ces diplômes | ☐ TITRE PRO ASMS |
| ☐ DEAP (REFERENTIEL 2006) | ☐ DEAES (REFERENTIEL 2021) |
| ☐ DEAP (REFERENTIEL 2021) | ☐ DEAES (REFERENTIEL 2016 spécialités) - DEAMP - DEAVS |
| ☐ BAC PRO ASSP (REFERENTIEL 2011) | ☐ ARM (REFERENTIEL 2019) |
| ☐ BAC PRO SAPAT (REFERENTIEL 2011) | ☐ AMBULANCIER (REFERENTIEL 2006) |
| ☐ TITRE PRO ADVF | |

SITUATION ACTUELLE

☐ Salarié.e

Dernier emploi occupé :

Nom de l'employeur :

Adresse :

Téléphone :

Nom du directeur :

Type de contrat : ☐ CDI ☐ CDD ☐ Autre :

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

☐ Demandeur d'emploi (fournir une attestation d'inscription)

Numéro d'identification :

Date d'inscription :

☐ Mission locale

Date de sortie système scolaire :

Date d'inscription à la Mission locale :

☐ Scolaire.....

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (nom et téléphone)

.....
.....
.....

FINANCEMENT (COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

SALARIE.E

- ☐ Plan de formation de l'entreprise
- ☐ Dispositif Transitions pro.
- ☐ Contrat de professionnalisation
- ☐ Validation des acquis de l'expérience (VAE)

APPRENTISSAGE :

- ☐ Moins de 30 ans
- ☐ Situation de handicap/Sportif de haut niveau (pas de limite d'âge)
- ☐ **AVEZ-VOUS TROUVÉ UN EMPLOYEUR ?** ☐ Oui ☐ Non pas encore

Si oui lequel ?

DEMANDEUR D'EMPLOI : Financement étudié en fonction de votre situation et du parcours de formation :

- ☐ **Cursus complet :** places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale : nombre de places limitées
 - ☐ **Cursus Partiel :** être inscrit à France Travail au plus tard la veille de l'entrée en formation.
- Financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF

INDIVIDUEL :

- ☐ Financement personnel. Paiement en 3 fois possible
- ☐ Compte Personnel de Formation (CPF)

IMPORTANT :

Tous les candidats (exceptés ceux pour l'apprentissage) sont soumis aux sélections et à des droits aux frais d'inscription de 80€ lors de la confirmation d'inscription (demandeurs emploi, contrat de professionnalisation, pro A, salariés, individuels, etc.). Ces frais restent acquis même en cas de désistement ou d'abandon en cours d'année.

CONDITIONS D'ADMISSION

1. L'admission en formation conduisant au DE AS est subordonnée au dépôt d'un dossier complet auprès de l'établissement de formation.
2. Le candidat dont le dossier de candidature a été retenu est présenté à une épreuve orale d'admission. L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 20 minutes.

DISPENSE DE L'ORAL

- Les apprentis ne passent pas d'épreuve de sélection orale, s'il reste de la place à l'IFAS ils peuvent déposer un dossier jusqu'à la veille de la rentrée (sous réserve du dossier médical également).
- Les ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière sont dispensés de l'oral de sélection également s'ils justifient d'une ancienneté d'au moins 1 an temps plein ou justifiant du suivi de la formation continue de 70 h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et bien être de la personne âgée et d'une ancienneté d'au moins 6 mois cumulés. (Cf. article 11 arrêté du 7 avril 2020).

PIÈCES À FOURNIR

1. Le dossier de candidature complété avec 1 photo, inscrire votre nom et prénom au dos
2. Une photocopie de la Carte d'Identité ou du titre de Séjour **en cours de validité** (*hors Permis de conduire*)
3. Copie de l'attestation de droits à la Sécurité Sociale **de moins de 1 mois**
4. Un curriculum vitae (CV)
5. Lettre de motivation manuscrite
6. Un document manuscrit de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
7. La photocopie
 - a. de votre diplôme (*si vous en avez obtenu un*)
 - b. de la « Liste des Compétences Acquises » (pour les personnes en post-VAE),
 - c. Si vous êtes titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2, merci de nous en fournir la copie.
8. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
9. Pour les Salarié.e.s
 - a. Le dossier de demande de prise en charge financière (TRANSITIONS PRO - OPCO SANTE - CPF, CRP,...)
 - b. L'autorisation d'absence de l'employeur pour les candidats salariés en CDI - CDD
10. Pour les Demandeurs d'Emploi : photocopie de votre **Attestation d'inscription à France Travail** précisant la date d'inscription et le numéro d'identifiant en tant que demandeur d'emploi

Je, soussigné.e, atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à **ASSISTEAL FORMATION, en formation au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.**

Fait à, le

Signature

COMMENT DEPOSER VOTRE DOSSIER ?

Votre dossier est à renvoyer complété avec les pièces, au centre formation Assisteal choisi, en respectant les consignes ci-dessous :

ASSISTEAL FORMATION PARIS

24 rue Stephenson
75018 PARIS
01 43 58 43 00

viescolaire@assisteal-formation.fr

Dossier à renvoyer par courrier ou sur place du lundi au vendredi
entre 8h30 et 13h00

CHARTRE DES DONNEES PERSONNELLES

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018) impose de nouvelles obligations aux organismes collectant des données personnelles. Ce règlement s'applique aux traitements des données personnelles collectées par Assisteal pour gérer vos dossiers d'inscriptions à nos formations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre accord pour collecter, traiter et conserver vos données personnelles pour vous permettre de bénéficier de nos prestations. Sans cet accord, vous ne pourrez pas accéder à nos formations.

Les informations recueillies dans le dossier de candidature sont enregistrées par Assisteal dans un fichier informatisé. Les bases légales du traitement sont le consentement et l'établissement d'un contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **équipes administratives et pédagogiques de Assisteal pour le traitement de votre dossier, et éventuellement certaines données auprès des financeurs (Région, France Travail).**

Elles sont conservées **dans le respect des obligations légales.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou en demander le portage. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant, à l'adresse suivante :

Assisteal formation – 24 RUE STEPHENSON 75018 PARIS

Ou par email, à l'adresse : rgpd@kducea-education.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Merci de retourner ce document signé avec votre dossier de candidature en apposant la mention « J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données aux fins de traiter uniquement ma candidature »

Nom et prénom	Mention obligatoire
	<i>« J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données aux fins de traiter uniquement ma candidature »</i>
Formation demandée	Date et signature

IMPORTANT POUR VOTRE ENTREE EN FORMATION

DOSSIER MEDICAL

NOM de NAISSANCE :
DATE DE NAISSANCE :
SITUATION FAMILIALE :
ADRESSE :
MAIL :
TELEPHONE :

PRENOM(S) :
LIEU DE NAISSANCE :

RENTREE :
DATE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION (sauf apprentissage) :

ATTENTION : Vous devez conserver une copie de ce dossier qui pourra vous être demandé à tout moment pendant votre formation pour l'affectation en stage. Vous avez choisi un métier règlementé qui exige de répondre à certains critères de santé physique et psychologique.

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020, relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.e, l'entrée en formation est soumise à 2 conditions obligatoires :

- 1- **Fournir au plus tard, le jour de l'entrée en formation,** un certificat médical émanant d'un médecin agréé de l'ARS « attestant que l'élève ne présente aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant.
- 2- **Fournir au plus tard un mois avant la date d'entrée au premier stage,** un certificat médical attestant que l'élève remplit les conditions d'immunisation et de vaccination en vigueur.

La liste des médecins agréés de l'ARS est disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région en indiquant « médecin agréé » dans le moteur de recherche du site.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE

ATTESTATION MEDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Je soussigné(e) ; Dr certifie que :
(nom et prénom), né(e) le
EST A JOUR DE SES VACCINATIONS :

CONTRE LA DIPHTERIE, LE TETANOS ET LA POLIOMYELITIS :

DERNIER RAPPEL EFFECTUE		
Nom du Vaccin	Date	N° de lot

Pour l'année de formation : OUI ☐ NON ☐
Rappel à faire pendant la formation : OUI ☐ NON ☐ Date :

CONTRE L'HEPATITE B : selon les conditions définies au verso, il/elle est considéré(e) comme :

Immunisé contre l'Hépatite B : OUI ☐ NON ☐
Non Répondeur(se) à la vaccination : OUI ☐ NON ☐
(sérologie négative après 6 doses)

CONCERNANT LA TUBERCULOSE :

Dans le cas où l'étudiant(e) a déjà été vacciné(e), compléter le cadre ci-dessous :

Vaccin intradermique ou Monovax®	Date (dernier vaccin)	N° de lot

Sont considérées comme ayant satisfait à la vaccination par le BCG (Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiniques, qui détermine les conditions dans lesquelles la cicatrice pourra être considérée comme une preuve d'une vaccination par le BCG.) :

- Les personnes apportant la preuve écrite de cette vaccination ;
- Les personnes présentant une cicatrice vaccinale pouvant être considérée comme la preuve de la vaccination par le BCG

IDR à la tuberculine	Date	Résultat (en mm)

VACCINATIONS RECOMMANDEES selon la HAS

COVID 19 : La vaccination n'est plus obligatoire pour les soignants et les étudiants en santé, mais reste fortement recommandée.

COQUELUCHE : Pour les élèves jamais vaccinés contre la coqueluche ou n'ayant pas reçu de vaccin coquelucheux à l'âge adulte, faire un rappel dTcaP. En cas de coqueluche documentée, faire ce rappel si la maladie contractée date de plus de 10 ans.

ROUGEOLE-OREILLONS-RUBÉOLE : Les élèves doivent avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent ROR.

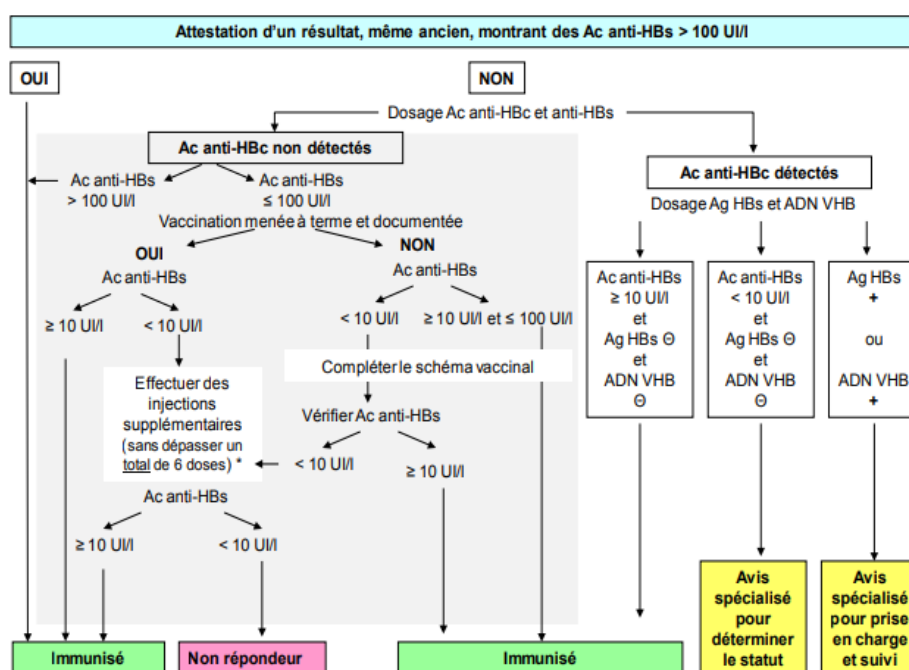
VARICELLE : Les élèves sans antécédent de varicelle **et dont la sérologie est négative** doivent être vaccinés.

GRIPPE SAISONNIERE : La vaccination des élèves est non obligatoire mais **fortement recommandée**.

TUBERCULOSE : A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les personnes qui sont inscrites dans les établissements préparant au métier d'Aide-Soignant. Toutefois, le médecin de santé au travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose. Une IDR sera pratiquée que s'il y a risque et pas de vaccination antérieure.

Une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG sera proposée au cas par cas aux étudiants possiblement exposés de façon répétée au risque tuberculeux dans le cadre de leurs stages, non antérieurement vaccinés et ayant un test immunologique de référence négatif

**ALGORITHME POUR LE CONTRÔLE DE L'IMMUNISATION CONTRE L'HÉPATITE B
DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 3111-4 ET DONT LES CONDITIONS
SONT FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 2 AOÛT 2013**



* Sauf cas particulier voir 4* de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

**CERTIFICAT MÉDICAL À ÉTABLIR PAR UN MÉDECIN AGRÉÉ POUR L'ADMISSION EN
INSTITUT DE FORMATION PARAMÉDICALE**

Je soussigné-e, Docteur.....
médecin agréé par l'ARS exerçant à
.....

CERTIFIE QUE : M./Mme
né(e) le à
demeurant à

**Ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la
profession d'aide-soignant.**

Fait le à

Signature et cachet du médecin agréé par l'ARS

***Le médecin agréé juge de l'opportunité d'examens ou avis complémentaires pour
déterminer sa décision médicale.***